**Lancement du « savoir rouler à vélo »**

Le ministère des sports, en partenariat avec les ministères de l’Éducation nationale, des transports et de l’intérieur (délégation à la sécurité routière), a annoncé le lancement du « savoir rouler à vélo » (SRAV).

Ce dispositif a fait l’objet de mesures spécifiques dans le cadre du Comité interministériel de sécurité routière et du Plan Vélo et mobilités actives. Il a pour objectif de **favoriser l'apprentissage du vélo chez les enfants (de 6 à 11 ans) pour une pratique plus sécurisée.**

Pour son déploiement, le SRAV dispose d’un partenariat important.

Ainsi, les fédérations sportives (dont l’USEP), les associations de promotion de l’usage du vélo et d'éducation à la sécurité routière, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités peuvent intervenir dans la mise en œuvre de cette mesure et contribuer à l'organisation de séances d'apprentissage.  Les conseillers pédagogiques de circonscription pourront vous accompagner dans ce dispositif et vous informeront sur les partenariats existants ou à venir.

**Le SRAV peut contribuer à valider une partie des compétences développées dans le cadre de l'attestation de première éducation à la route (APER)**, visant ainsi à développer les compétences de l'enfant rouleur (dont le vélo)  **mais il ne se substitue pas intégralement à l’APER.**

La Semaine de la marche et du vélo à l’école et au collège, dont l’édition 2019 est programmée du 13 au 17 mai, peut être l’occasion de mettre en place des séquences d’apprentissage du SRAV.

À l'horizon 2022, la généralisation du dispositif doit permettre aux jeunes entrant au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation.

**Pour plus d’informations sur le savoir rouler à vélo, vous pouvez consulter :**

→     le site dédié à ce programme <http://www.sports.gouv.fr/savoirrouleravelo/>  ;

→     [la page Eduscol sur les mobilités actives et citoyennes](http://eduscol.education.fr/cid140315/les-mobilites-actives-et-citoyennes.html);

→     [le portail Eduscol ESR](http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=article&id_article=447);